



Extrait du registre des délibérations  
du conseil de la communauté de communes  
du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 29 janvier 2024

Date de convocation

**19 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 29 janvier à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chissey sur Loue au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Pass Culture  
N°15/2024**

Nombre de membres

**40**

Présents

**39**

Représentés

**0**

Excusés

**1**

Votants

**39**

### Présents

**Mesdames** Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

**Messieurs** Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Schouwey, Mairot, Joffre.

**Excusés** Mme Hählen.

### Absents

Initié en 2017 par le Ministère de la Culture, le "Pass Culture" a pour but de démocratiser l'accès à la culture pour les jeunes de 15 à 18 ans.

Utilisable grâce à une application mobile gratuite, ce pass permet à tous les utilisateurs de découvrir les offres culturelles des acteurs faisant partie du dispositif :

- Les jeunes de 15 à 18 ans disposent via l'application d'un crédit de 20 à 300€ (selon leur âge) pour profiter des offres culturelles payantes,
- Toute personne utilisant l'application peut l'utiliser pour découvrir des offres culturelles à proximité (recherche par localisation ou géolocalisation).

Afin de permettre aux acteurs culturels de référencer leurs offres sur l'application (qu'elles soient gratuites ou payantes), il est nécessaire de signer une convention puis de créer un compte "Pass Culture Pro".

Il s'agit d'un service gratuit.

A noter : depuis septembre 2023, deux partenaires de la CCVA référencent leur programmation sur l'application Pass Culture : Les 2 Scènes et Ecran

Mobile. Les jeunes de 15 à 18 ans peuvent ainsi utiliser leurs crédits pour acheter des billets de spectacle ou cinéma.

Entendu le rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le projet de convention,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes du Val d'Amour de développer le Pass Culture sur son territoire,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la signature de la convention permettant à la CCVA de s'enregistrer dans le dispositif Pass Culture en tant qu'acteur proposant des offres culturelles et artistiques.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Etienne Rougeaux**

Le Président



**Jean-Claude Pichon**

Secrétaire de séance

